



Invalidation permis de conduire suite à plusieurs infractions

Par **Calil**, le **22/08/2016** à **17:08**

Bonjour, j'ai 5 ans de permis, donc plus en période probatoire. Jusqu'à hier je n'avais commis que des petits excès de vitesse. j'ai fait un stage de récupération de point début de ce mois-ci et mon solde de point après le stage est de 8 points. Hier je me suis fait contrôlé par la police sur l'autoroute, pour défaut de signalisation, doublement par la droite, non respect de la distance de sécurité et excès de vitesse. Le policier m'a dit qu'il comptabilisait toutes les infractions ce qui fait un total de 9 points sans compter l'excès de vitesse car pas relevé (je pense) j'ai refusé de signer quoi que ce soit. Ma question est: Est-ce qu'il y aurait un moyen pour que mon permis ne soit pas invalidité? Est-ce défendable par un avocat? Peut-on faire une procédure pour gagner près d'1 an pour pouvoir refaire un stage? PS: Je suis étudiant et recherche la solution la moins onéreuse possible. Merci par avance d'étudier mon cas et de me répondre rapidement. Bien cordialement.

Par **morobar**, le **22/08/2016** à **23:39**

Bjr, l'Article R 223-2 du Code de la route dispose : « Dans le cas où plusieurs infractions entraînant retrait de points sont commises simultanément, les retraits de points se cumulent dans la limite de huit points ». Je suis étudiant et recherche la solution la moins onéreuse possible. Commencer peut-être par revoir votre façon de conduire ou au moins quelques principes élémentaires. Ensuite chercher de toute urgence un avocat pour gagner ce fameux délai et éplucher tout ce qui peut l'être pour conserver votre permis.

Par **Calil**, le **23/08/2016 à 14:24**

Merci pour votre réponse.rnrnPouvez-vous me conseiller un bon avocat spécialisé dans ce domaine et qui a déjà eu à faire à ce genre de cas svp.

Par **Tisuisse**, le **23/08/2016 à 14:34**

Bonjour,rnrnLes bons avocats sont rare et tout ce qui est rare est cher. Là, il vous faut tenir 1 an avant de refaire un stage et, tant que vous n'avez pas été condamné de façon définitive, les points ne partiront pas.rnrnLe mieux, pour choisir un avocat, est d'aller au greffe du tribunal demander la liste des avocats et leurs spécialités, puis choisir dans cette liste.rnPar ailleurs, il est aussi possible de se rendre aux audiences du Tribunal Correctionnel, audiences traitant des infractions délictuelles routières. Là, vous observez les avocats, leurs plaidoiries, les décisions des juges, et vous vous faites une idée de l'avocat qui vous conviendrait, vous prenez contact avec lui.

Par **kataga**, le **23/08/2016 à 16:11**

Bjrrnrnrnrnrn[citation]rnPouvez-vous me conseiller un bon avocat spécialisé dans ce domaine et qui a déjà eu à faire à ce genre de cas svp.rnrn[/citation]rnS'il s'agit simplement de gagner un an pour finalement être condamné, il n'est pas indispensable de prendre un avocat ... ni encore moins un avocat spécialisé ..rnSi vous êtes étudiant, vous savez parler et écrire .. normalement ...

Par **Calil**, le **23/08/2016 à 19:04**

Oui et?